

Image not found or type unknown



Rupture contrat apprentissage ingénieur

Par **DD44**, le **15/12/2012** à **10:44**

Mon fils désire changer d'employeur pour son contrat d'apprentissage ingénieur (CDD de 3 ans en alternance).

Est ce possible et sous quelles conditions ?

Par **P.M.**, le **15/12/2012** à **11:41**

Bonjour,

Un contrat d'apprentissage n'est pas à proprement parlé un CDD au sens du Code du Travail même s'il est à durée déterminée...

Après la période d'essai, la meilleure solution à mon avis serait de chercher un accord commun de rupture entre les co-contractants...